

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 25 juin 2021

Le 25 juin 2021 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 21 juin 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 6.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry. Gleyze Jeannine, Laborde Josette.

Absent excusé : Perrin Jean-Michel. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 6 Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Subventions aux associations.

Le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé lors du vote du budget primitif d'accorder une aide à des associations dont les activités rejaillissent positivement sur le territoire communal de Borne directement ou indirectement. Ces associations peuvent avoir pour objet la pratique, l'initiation, l'organisation d'évènements et la promotion d'une activité culturelle ou sportive dans la mesure où cela apporte soit un service à la population soit des retombées économiques soit un bénéfice en termes d'image pour la commune. Il peut s'agir aussi d'associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, des activités périscolaires, du social, du médico-social ou poursuivant un but de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel, historique ou bâti et de leur mise en réseau.

Il est rappelé la décision de principe qui avait été prise lors du vote du budget primitif général 2021 d'accorder les subventions suivantes :

- Association pour la Protection du Patrimoine Bourniquel : 300.00€
- Association L'Ardèchoise cyclo : 90.00€
- Vélo-Club de St Etienne de Lugdarès : 100.00€
- A.D.M.R. de St Etienne de Lugdarès : 150.00€
- Fondation du Patrimoine pour la Chartreuse de Bonnefoy : 50.00€
- Association des Parents d'Elèves école de St Etienne de Lugdarès ; 200.00€.

Le conseil municipal décide de retenir la liste et les montants ci-dessus en précisant que d'autres bénéficiaires pourraient être désignés par délibération en fonction des critères cités en préambule de la présente.

Ainsi fait et délibéré le 25 juin 2021 à Borne.

Pour extrait conforme, Le Maire, Thierry Champel